

LES ETUDES INSTRUMENTALES

2017-2018

(conservatoire **de** caen)

conservatoire à rayonnement régional
musique - danse - théâtre

Les études instrumentales

Conservatoire de Caen
1 rue du Carel – CS 52700 - 14027 Caen cedex 9

☎ 02.31.30.46.70 - 📠 02.31.30.46.71

conservatoire@caenlamer.fr

www.conservatoiredec.caen.fr

un établissement de la communauté urbaine  Caenlamer

Les études instrumentales, réparties sur 3 cycles, conduisent à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.).

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée peuvent se présenter dès la fin du cycle II en cycle à orientation professionnelle pour obtenir un Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.), pour accéder entre autres à la licence de musicien interprète (en partenariat avec l'université de Rouen) ou au cycle de perfectionnement.

Tout au long des études, les élèves sont évalués sous la forme d'examens en fin de cycle.

Cycle I (à partir du CEI)

Durée
moyenne
4 ans

Ce cycle est le temps de la découverte de la pratique musicale et de l'appropriation physique de l'instrument.

Il inclut des cours d'instrument, de formation musicale et une pratique collective une année au choix dans le cycle à partir de la 3^{ème} année de ce cycle.

L'âge d'entrée dans ce cycle peut être modifié en raison de dispositions particulières liées à certains instruments (cf. fiche instruments).

Volume hebdomadaire : entre 2h et 4h

Cycle II

Durée
moyenne
4 ans

Ce cycle est le temps du développement, des acquisitions techniques. Il inclut des cours d'instrument et de formation musicale.

L'élève doit intégrer une pratique collective au moins une année dans le cycle.

Ce cycle peut aboutir à la délivrance du Brevet d'Etudes Musicales (B.E.M.), selon l'orientation choisie en cours de cycle.

Volume hebdomadaire : entre 2h45 et 5h

Cycle III

Durée
moyenne
3 ans

Ce cycle est la dernière phase des études au conservatoire. Il est destiné à préparer le musicien à une pratique autonome.

Il inclut des cours d'instrument, de musique de chambre et d'orchestre ou d'accompagnement selon l'instrument.

Un contrat d'objectif est établi en début de cycle par chaque élève.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du C.E.M.

Volume hebdomadaire : entre 3h et 8h

Cycle à orientation professionnelle

Ce cycle est destiné aux élèves qui s'orientent vers la professionnalisation. Accessible sur concours d'entrée dès la fin du cycle II, il inclut des cours d'instrument et de formation musicale, de culture musicale, de musique de chambre et d'orchestre ou accompagnement selon l'instrument. A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du D.E.M.

Durée
moyenne
4 ans

Volume hebdomadaire : entre 4h et 12h

Parcours possibles après obtention du D.E.M.

Licence de musicien interprète

En partenariat avec l'Université de Rouen, le conservatoire de Caen propose une formation de licence de musicien interprète qui s'inscrit dans le schéma du dispositif universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

A l'issue de la formation (s'il valide tous les enseignements), l'étudiant se verra délivrer une licence, soit un diplôme de niveau bac+3 reconnu au niveau européen. Il pourra alors poursuivre des études en master dans tout pays membre de la Communauté européenne, avec équivalence reconnue. La licence de musicien interprète, accessible sur concours d'entrée, est ouverte aux titulaires du baccalauréat et du DEM.

Le temps d'enseignement est partagé entre l'université de Rouen (enseignements théoriques) et le conservatoire de Caen (enseignements pratiques).

Des équivalences peuvent être accordées :

- à l'université pour les étudiants déjà titulaires d'une licence de musicologie ou en cours de formation en licence de musicologie,
- au conservatoire selon les parcours des étudiants.

Volume hebdomadaire : entre 17h et 21h

Sous réserve de modifications par l'Université de Rouen.

Durée
3 ans

Cycle de perfectionnement

Accessible sur concours d'entrée, ce cycle s'adresse aux élèves titulaires du DEM et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à l'université.

Il est réservé aux élèves ayant un projet professionnel et se caractérise par une formation plus large que le seul perfectionnement instrumental.

Durée
maximale
2 ans

Premières inscriptions – élèves débutants

Préinscriptions du **15 juin au 27 août 2017** (www.conservatoiredecaen.fr)

Réinscriptions

Du 1^{er} au 23 juin 2017 : vous devez **impérativement** vous réinscrire administrativement sur le portail usager (www.conservatoiredecaen.fr – Cliquez sur « Mon compte ») en saisissant l'adresse e-mail que vous avez communiquée au conservatoire et votre mot de passe personnel associé.

Au cours de la première quinzaine de juillet, le dossier pédagogique vous sera alors envoyé par courrier postal. Il doit être retourné uniquement par voie postale au plus tard le **18 août 2017**.

TARIFS

Frais de dossier (par élève) 40 €
Obligatoires et non remboursables

Droits d'inscription (par élève)*

Catégorie d'élèves exonérés :

Élèves inscrits exclusivement en atelier handicap à titre individuel..... exonérés

Élèves inscrits exclusivement en licence (droits dus à l'université) exonérés

Autres :

Elève domicilié hors communauté urbaine caen la mer 536 €

A partir du 2^{ème} élève si un 1^{er} élève inscrit au tarif plein de 536 €..... 376 €

Elève domicilié dans la communauté urbaine Caen la mer, application du quotient familial : 7 tranches de 150€ à 320€ (consulter la grille tarifaire sur www.conservatoiredecaen.fr, simulateur en ligne).

Forfait (par élève)

Membre de la Fraternelle (sur présentation du justificatif avant le 31/10/17)..... 159 €

Intervention dans le cadre de la formation professionnelle 92 €/h

**Les droits d'inscription peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique.*

Reprise des cours : à partir du 18 septembre 2017